



# CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE DES PAYS DE SAVOIE

## DOSSIER DE PRESENTATION



# Sommaire

## Introduction

1	- <b>MOTIVATIONS DU PROJET</b>	p4
	1.1 Répondre à une demande croissante de la population	
	1.2 Prodiguer des soins aux espèces menacées	
	1.3 Sensibiliser le public à la protection de la faune sauvage	
2	- <b>CONSTAT DES REPONSES ACTUELLES</b>	p5
	2.1 Niveau national et régional	
	Situation en France	
	Situation en Rhône- Alpes	
	2.2 La précarité des solutions actuelles en Savoie et Haute-Savoie	
3	- <b>LE PROJET DE CENTRE DE SOINS</b>	p6
	3-1 Une Association - des Bénévoles	
	3-2 Un terrain – un emplacement	
	3-3 Une capacitaire formée	p7
	3.4 Les Infrastructures intérieures et extérieures	p8
	A : Infrastructures intérieures et équipements de soins	
	B : Infrastructures extérieures	
	C- Aménagements complémentaires	
4	- <b>ANALYSE FINANCIERE</b>	p9
	4-1- Investissements	p10
	4-2- Budget prévisionnel de l'ensemble des travaux	p11
	4-3- Budget prévisionnel annuel de fonctionnement	p11
	4-4- Financement	p12
5	- <b>AVANCEMENT DU PROJET ET EVALUATION</b>	p13
6	- <b>VOTRE ENGAGEMENT : LA PRESERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE AVEC NOUS !</b>	

## Conclusion

Annexe 1 : Nos partenaires	P18
Annexe 2 : Convention avec VICAT – Quelques lettres de soutiens	p19
Annexe 3 : Centres de soins Rhône-Alpes et Jura	p30
Annexe 4 : Vue aérienne des parcelles et délimitation du terrain	p31
Annexe 5 : Les infrastructures intérieures et extérieures	p32
Annexe 6 : Plan du bâtiment	p39
Annexe 7 : Les phases d'aménagement	p41
Annexe 8 : Circuit d'un oiseau dans le centre de soins	p43
Annexe 9 : Conditions juridiques	p47
Annexe 10 : Plaquette de l'Association	p48
Annexe 11 : Statuts de l'Association	p49
Annexe 12 : Coordonnées des responsables	p55



## Introduction

La prise de conscience de l'importance de la biodiversité qui nous entoure, devient une préoccupation sociale de plus en plus forte dans une société où bien souvent les injonctions d'efficacité et de rapidité empêchent les citoyens de mieux comprendre et de mieux protéger la nature comme ils le souhaiteraient.

Depuis le sommet de Rio en 1992, cette préoccupation est entrée dans le champ politique et de nouvelles réglementations à l'échelle européenne allant dans ce sens ont vu le jour, élargissant le champ des protections possibles à la fois aux espèces animales et végétales, mais aussi aux milieux et aux écosystèmes.

Certes, la protection efficiente des écosystèmes et des populations d'animaux sauvages ne passe généralement pas par la protection individuelle d'un seul animal ou d'une seule plante, en raison de la multiplicité des menaces qui pèsent sur l'environnement naturel et de leur globalité.

Cependant, pour une grande partie du public, en dehors des professionnels de l'environnement et des scientifiques, la préservation d'un seul animal sauvage a des vertus nombreuses et sous-estimées. Pour certaines espèces rares et emblématiques comme le Lynx ou le Gypaète barbu, c'est même la protection individuelle qui peut primer sur toutes les autres formes d'action, même du point de vue scientifique.

En Rhône-Alpes, il y a déjà plusieurs décades que des initiatives en faveur des animaux sauvages en détresse ont émergé sous forme de centres d'accueil et de soins spécialisés. Ils sont bien souvent à l'initiative de personnes particulières, particulièrement passionnées.

Le projet d'un Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Pays de Savoie va bientôt voir le jour, grâce à la motivation de Caroline BARBIER, de nombreux bénévoles passionnés et au soutien du réseau de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) en Savoie et en Haute-Savoie.

En 2015, une Association s'est créée ayant pour objectif principal la création et l'ouverture de ce Centre de Soins pour la Faune Sauvage de Savoie et de Haute-Savoie. En septembre 2019 la société des ciments VICAT signe une convention de mécénat mettant à disposition du centre un bâtiment et un terrain en pleine nature pour l'aménagement de la structure de soins.

Afin de mener à bien ce projet, des travaux de rénovation et de mise aux normes sont indispensables, aménagement des locaux d'accueil et de stockage ainsi que les pièces de soins à l'intérieur, clôture l'ensemble du terrain, construction de grands enclos de rééducation, de volières, et cela de façon progressive.

Si l'association s'attèle à mobiliser les forces vives nécessaires à la réalisation d'une grande partie des travaux de réhabilitation du bâtiment, ainsi qu'au fonctionnement du futur centre, elle a besoin de partenaires financiers ou de mécènes pour acquérir des matériels, des structures de soin et de rééducation, des volières, etc.

**Pour mener à bien ce magnifique projet, nous avons besoin de vous !**



# 1 - MOTIVATIONS DU PROJET

## 1-1 Répondre à une demande croissante de la population

En France, chaque année, au moins trente mille oiseaux en difficulté transitent par des établissements de soins spécialisés. Ces établissements d'accueil et de soins sont appelés « Centres de Sauvegarde de la Faune Sauvage ». Ils sont les seuls autorisés à recevoir, soigner, rééduquer, et à pouvoir relâcher dans leur milieu naturel, des animaux sauvages d'espèces protégées. Il faut savoir que la plupart des oiseaux pris en charge appartiennent à des espèces protégées.

Le rôle premier de ces centres est de réinsérer dans la nature ces animaux dans les meilleures conditions de survie possible, en s'assurant de leur indépendance future vis à vis des hommes.

Ce faisant, ils participent à la sauvegarde des espèces menacées.

Dans les Pays de Savoie, la demande de prise en charge d'animaux trouvés mal en point est de plus en plus forte. Les particuliers qui trouvent des animaux sauvages blessés sont souvent démunis. Le grand public est sensible à leur souffrance et s'adresse souvent à la LPO ou à d'autres associations de protection de la nature, ainsi qu'à l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), qui se doivent de les prendre en charge pour tenter de limiter leurs souffrances et de les soigner. L'ONCFS n'a plus les moyens d'assurer cette mission et les associations de protection de la nature sont le plus souvent démunies de structures et de personnels adaptés. Des établissements de soins spécialisés ont pu exister par le passé dans les Savoie, mais ils sont aujourd'hui fermés.

Depuis la création du centre de sauvegarde de la faune sauvage le Tichodrome, en Isère, le nombre d'animaux sauvages secourus qui proviennent des départements de Savoie et Haute Savoie et qui sont rapportés à ce centre ne fait qu'augmenter. En 2013, ce nombre a été estimé à plusieurs centaines. La situation est telle que Le Tichodrome se voit contraint de refuser depuis 2014 certains animaux, faute de place et de moyens.

## 1-2 Prodiguer des soins aux espèces menacées

Dans un centre de sauvegarde de la faune sauvage, les soins quotidiens sont pratiqués sur les animaux blessés afin qu'ils puissent réintégrer leur milieu naturel.

En exemple, la liste de quelques espèces protégées et menacées recueillies par le centre de soins du Tichodrome, montre l'intérêt d'un tel centre pour leur protection : Chevêche d'Athéna, Hérisson d'Europe, Faucon pèlerin, Hibou grand duc d'Europe, Chouette effraie, Busard cendré, Aigle royal, Circaète Jean le blanc, Gypaète barbu, Butor étoilé, Hibou des marais, Hibou petit duc scops, Autour des palombes, Écureuil roux, Cigogne blanche...



### 1-3 Sensibiliser le public à la protection de la faune sauvage

Le projet répond à une réelle demande de la part de particuliers et s'intègre dans un programme de sensibilisation du public à la protection de l'environnement et à la prise en compte de ses enjeux : des jeux sont déjà proposés régulièrement aux enfants et à leurs parents dans le cadre de l'école ou sur des stands. Cependant, la sensibilisation ne suffit pas ; il apparaît indispensable d'agir afin de mettre en application les connaissances nouvellement acquises, les développer et les transmettre. Il est également essentiel de favoriser les processus participatifs et de montrer que les actions quotidiennes sont non seulement possibles par tout un chacun mais également bénéfiques pour tous.

La législation ne permettant pas au public de visiter l'intérieur des centres de sauvegarde de la faune sauvage, des aires d'activités seront installées aux abords directs et à l'extérieur du centre pour assurer des missions d'animation et de formation auprès de tous types de publics, adultes et enfants.

Nous pensons également à la création d'un jardin écologique et pédagogique en extérieur et séparé du centre, pour y découvrir les espèces animales et végétales de nos jardins, et connaître les pratiques à adopter pour favoriser leur présence (par ex. : bassin, nichoirs, buissons à baies, etc...). Les visiteurs pourront y glaner des idées pour aménager leur propre jardin et y favoriser la faune et la flore.

## 2 – CONSTAT DES REPONSES ACTUELLES

### 2.1 Au niveau national et régional

#### **A - Situation en France**

Il existe actuellement en France une cinquantaine de centres de sauvegarde de la faune sauvage réalisant le processus complet de réhabilitation de l'animal : accueil, soins, rééducation et relâché. Ils sont fréquemment dénommés centres « principaux » ou « régionaux ».

Ces centres sont en moyenne implantés dans un département sur deux ; ils sont plus nombreux dans le Nord et l'Ouest de la France.

#### **B - Situation en Rhône-Alpes (annexe 3 p30)**

Il existe en région Rhône-Alpes trois centres de sauvegarde :  
le Tichodrome, situé au Sud de l'Isère, accueille les oiseaux et les mammifères. Il se trouve à 90 km de Chambéry et à 130 km d'Annecy,  
l'Hirondelle, situé dans l'Ouest Lyonnais, accueille uniquement les oiseaux. Il se trouve à 160 km de Chambéry et à 82 km de Bourg-en-Bresse.  
ERMUS à Groisy depuis 2017 peut recevoir de petits mammifères (hérissons par exemple)

### 2-2 La précarité des solutions actuelles en Savoie et Haute-Savoie

1°) Le Tichodrome, en plus des animaux provenant de l'Isère, accueille les animaux de plusieurs départements limitrophes, à savoir la Drôme, le Nord de l'Ardèche, la



Savoie, la Haute-Savoie ainsi que les mammifères du Rhône. Le centre a commencé à atteindre ses limites de capacité d'accueil dès le mois de juin 2014. Son Conseil d'Administration a décidé de refuser certains animaux des départements plus éloignés, tels ceux provenant de Savoie et de Haute-Savoie, malgré un développement récent du réseau des récupérateurs dans les pays de Savoie, à l'instigation de la LPO.

2°) L'Hirondelle du Rhône, ouvert depuis longtemps, atteint sa capacité d'accueil maximale avec les animaux de son département. Il ne peut donc pas accueillir les animaux blessés des départements voisins.

3°) Pour le département de l'Ain, c'est le centre Athénas qui récupère actuellement les animaux blessés. Celui-ci se trouve dans le Jura (39), et le réseau de récupérateurs est quasiment absent pour la partie Sud et Est de l'Ain.

A l'heure actuelle, les deux départements de Savoie et Haute-Savoie sont entièrement dépendants du centre du Tichodrome. En effet, au regard de la loi, seul un centre de sauvegarde de la faune sauvage habilité peut soigner et détenir un animal sauvage.

Les centres de sauvegarde du Rhône et de l'Isère ne peuvent se substituer à un centre de sauvegarde en Pays de Savoie : les besoins sont réels et ne font qu'augmenter au fil des années.

**Au vu de l'état des lieux sur la préservation de la faune sauvage dans la région et des données déjà collectées, on peut déjà prévoir, qu'il faudra au futur Centre de Sauvegarde de la faune sauvage des Pays de Savoie objet du présent dossier, une capacité d'accueil de 500 individus la première année, de 1000 individus la deuxième année, avec une augmentation qui devrait atteindre au minimum 1500 individus par an durant les années à suivre, provenant des deux départements savoyards.**

## 3 - LE PROJET DE CENTRE DE SOINS

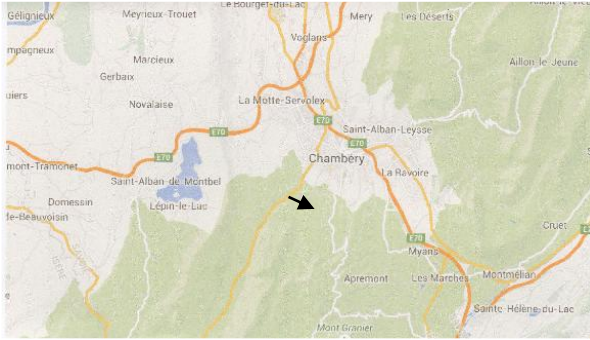
### 3-1 Une Association - des Bénévoles

Afin de soutenir le projet de centre de soins et d'aider à sa création, une association a vu le jour le 28 mars 2015 au Bourget-Du-Lac (73370). Elle aura également pour rôle d'en assurer la gestion.

Le pouvoir de décision appartient au Conseil d'Administration, dont les membres sont des personnes engagées et actives, mais c'est bien grâce à l'ensemble des bénévoles impliqués, que le Centre de Soins de la Faune Sauvage des Pays de Savoie verra le jour et fonctionnera au quotidien. Les bénévoles constituent la force vive de l'association, de par leur énergie, leur disponibilité et leur volonté. Les futurs salariés de l'association auront la responsabilité des soins et constitueront la cheville ouvrière du centre, autour de laquelle tout s'organise et tout s'articule.



### 3-2 Un terrain – un emplacement: Le terrain de Montagnole (73) :



Le terrain pour l'implantation du centre est mis à notre disposition par la société VICAT, (annexe 4 p31) convaincue par le sérieux du projet et sensible à ses finalités. Le terrain répond parfaitement aux besoins du futur centre.

- Site proche de l'agglomération de Chambéry : gare, transports en commun, 45min de la ville d'Annecy,
- Aménagements existants: terrain de plus d'un hectare avec 1 bâtiment (115m<sup>2</sup> au sol) .
- Site isolé des nuisances sonores et des activités humaines (routes et autres activités).



### 3-3 Une capacitaire formée

Les centres doivent disposer d'une autorisation d'ouverture, délivrée par le Préfet, qui prend en compte la nature et la qualité des installations, leur destination et leur conformité avec le texte de l'arrêté, les règles d'urbanisme et le règlement sanitaire départemental. (Arrêté du 11 septembre 1992, relatives aux règles générales de fonctionnement et aux caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage, modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2008)

Les centres doivent pouvoir à tout moment justifier de la provenance et du devenir de leurs pensionnaires, et tenir leurs registres à la disposition des agents chargés des contrôles dans ce domaine (**Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Douanes, Services Vétérinaires, Office National des Forêts, Police, Gendarmerie**).

Pour obtenir l'autorisation d'ouverture, le responsable doit être titulaire d'un certificat de capacité de détention d'animaux d'espèces non domestiques délivré par l'administration.

Actuellement, une personne possède ce certificat de capacité au sein du Conseil d'Administration de l'Association. Elle a, pendant 2 années, multiplié les stages dans différents centres de sauvegarde français. Elle a donc acquis l'expérience indispensable au fonctionnement d'un centre de soins de la faune sauvage. En outre,

les relations qu'elle a pu créer auprès des structures existantes constituera un atout certain pour le futur centre des Pays de Savoie.

### 3.4 Les Infrastructures intérieures et extérieures (détail annexe 3 p24)

Les installations sont prévues en application des dispositions légales et des prévisions d'accueil.

Les détails des équipements tiennent compte des recommandations de la charte éthique UFCS (Union Française des Centres de Sauvegarde).

Une maison est donc mise à disposition par la société VICAT : une ancienne maison d'habitation. Afin de la mettre aux normes exigées par les services sanitaires, des travaux de réhabilitation et de restructuration sont en cours pour rendre l'ensemble plus fonctionnel pour un centre de soins. Plusieurs années seront nécessaires pour finaliser la totalité des aménagements. En conséquence, un phasage d'aménagement a été défini (annexe 7 p41). Celui-ci est susceptible d'évoluer en fonction des besoins, des financements trouvés et de l'implication des bénévoles.

#### **A - Infrastructures intérieures et équipements de soins**

##### **Phase 1 (au minimum)**

- 2 infirmeries (pièces destinées aux soins quotidiens des animaux avant leur passage en volière ou en box extérieur),
- 1 cuisine (pièce servant à préparer la nourriture des animaux),
- 1 salle de soins (pièce destinée à l'auscultation et aux soins quotidiens des animaux),
- 1 salle d'accueil pour enregistrement de l'animal et renseignements,
- Des sanitaires.

##### **Phase 2 (au minimum)**

- 1 nurserie,
- 1 infirmerie,
- 1 pièce de quarantaine,
- 1 pièce de stockage (servant à stocker la nourriture des animaux, ainsi que le matériel de bricolage et matériel pour les animaux),
- 1 bureau (pièce destinée aux salariés de l'unité de soins et aux bénévoles),



##### **Phase 3**

- 1 salle de réunion
- 1 cuisine, 1 salle à manger pour le personnel et des sanitaires supplémentaires
- 2 infirmeries mammifères...

## **B : Infrastructures extérieures**

### **En priorité**

- Clôture d'une partie du site, clôture des parcs à mammifères, fermeture du jardin.
- 9 volières de convalescence : petites volières destinées à la convalescence des oiseaux blessés et à l'émancipation des jeunes, reliées entre elles par un couloir couvert et fermé aux deux extrémités. Un tiers de la surface de ces volières sera recouvert par une toiture, le reste sera recouvert de filet et de brise-vue vert pour la tranquillité des animaux. L'accès s'effectuera par un sas de sécurité.
- 2 volières de rééducation pour oiseaux d'eau (constituées d'une ossature métallique en tube recouverte de filets que l'on pourra retendre en cas de besoin. La base sera grillagée sur une hauteur de 50cm avec retour vers l'extérieur de 20cm pour éviter l'intrusion de prédateurs),
- 2 box pour mammifères,
- 3 taquets pour hérissons (5 box seront réalisés en grillage pour accueillir des hérissons, lapins, écureuils et mustélidés. Pour ces derniers, les fondations seront en béton, afin d'éviter toute évasion),
- 8 box pour petits mammifères
- Parc à ongulés et parc à carnivores.

### **Puis –**

- 2 volières de rééducation,
- 1 grande volière de rééducation,
- 1 taquet d'émancipation pour les écureuils.

### **Et enfin :**

- 2 volières de rééducation (ou plus si nécessaire),
- 1 volière pour oiseau d'eau.



Volière tunnel de rééducation, CS LPO Hérault

## **C- Aménagements complémentaires**

La visite du centre étant interdite pour le public, des aménagements complémentaires permettront d'informer et sensibiliser ce dernier :

- au fonctionnement du centre (expositions, panneaux, photos) en extérieur,
- à la biodiversité grâce à un jardin, qui comportera des arbres fruitiers, buissons à baies, mare, nichoirs, mangeoires, composteur. Ainsi, chacun pourra trouver des idées et des bonnes pratiques à reproduire chez soi.

## **4- Analyse financière**

Une enveloppe globale du coût de l'ensemble des travaux a été estimée. Vous trouverez ci-après un tableau résumant cette estimation. Les travaux se feront progressivement en fonction de l'argent récolté afin d'ouvrir le centre le plus rapidement possible. Cependant, pour démarrer, il est impératif de pouvoir disposer rapidement de clôtures, de quelques volières, d'une infirmerie et de locaux de stockage.

#### 4-1- Investissements :

		Phase 1	Phase 2
<b>Réhabilitation du bâtiment</b>	Gros œuvre	3 192,00 €	
	Isolation intérieures,	5 000,00 €	
	Isolation extérieure	25 000,00 €	
	Menuiseries extérieures	11 872,00 €	
	Peinture, revêtements de sols	10 800,00 €	7 200,00 €
	Electricité, chauffage,vmc	5 642,00 €	4 000,00 €
	Plomberie, sanitaire	4 000,00 €	2 000,00 €
	Assainissement	10 000,00 €	
	Provision pour imprévu	4 000,00 €	1 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>79 506,00 €</b>	<b>14 700,00 €</b>
<b>Equipements intérieurs</b>	Matériel médical	20000	
	Electroménager	1500	
	Mobilier	1500	
	Bureautique	1000	
	Matériel et outillage	4000	
	<b>TOTAL</b>	<b>28 000,00 €</b>	
<b>Aménagements extérieurs</b>	Volières de rééducation		26 160 €
	Volières de contention	18830	
	Box moyens mammifères	7523	
	Box petits mammifères	13395	
	Box à hérissons	1464	
	Taquets écureuils	1000	
	Box chiroptères	1000	
	Clôture - parc à mammifères	48 000 €	18 000 €
	Fermeture jardin	1500	
	location matériel	2500	
	<b>TOTAL</b>	<b>95 212,00 €</b>	<b>44 160,00 €</b>

#### 4-2- Budget prévisionnel de l'ensemble des travaux

2019 a été l'année de commencement des travaux. Notre objectif est que soient opérationnelles le plus rapidement possible au moins la pièce d'accueil des animaux blessés, une infirmerie, la cuisine indispensable pour préparer le repas des animaux, un lieu de stockage. A l'extérieur, nous prévoyons de clore le site et d'installer rapidement quelques volières. Nous avons déjà mis en place la ligne de médiation téléphonique et préparé une liste de rapatrieurs susceptibles de transporter les animaux jusqu'au centre

INVESTISSEMENTS	montants	Produits	montants
<b>Travaux</b>	<b>272 078,00 €</b>	<b>fonds propres</b>	<b>11 778,00 €</b>
Frais afférents aux bâtiments	94 206,00 €	<b>Subvention d'exploitation</b>	<b>194 500,00 €</b>
Equipements extérieurs	69 372,00 €	Etat	14 500,00 €
Clôtures	67 500 €	Collectivités territoriales	25 000,00 €
Equipements intérieurs	28 000,00 €	Aides privées fondation	155 000,00 €
Achat matériel et fournitures	10 000,00 €	<b>autres produits</b>	<b>65 800,00 €</b>
location materiel	3 000,00 €	Financement participatif	25 000,00 €
		Mécénat d'entreprises	17 800,00 €
		Dons particuliers	23 000,00 €
<b>total</b>	<b>272 078,00 €</b>	<b>total</b>	<b>272 078,00 €</b>
<b>Contribution volontaire en nature</b>			
Emplois		Contributions volontaires	
prestations	51 600,00 €	bénévolat	147 780,00 €
personnel bénévole	111 180,00 €	dons en nature	15 000,00 €
	<b>162 780,00 €</b>		<b>162 780,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>434 858,00 €</b>		<b>434 858,00 €</b>

#### 4-3- Budget prévisionnel annuel de fonctionnement

Le fonctionnement sera assuré par deux ou trois salariés, dont un au moins détenteur du certificat de capacité « faune sauvage captive », pour assurer les soins aux animaux sauvages. Ils assureront également l'encadrement des stagiaires, des bénévoles, et des participants à des animations.

Fonctionnement et 1ers soins	13 100,00 €	produits	17 842,00 €
Soins-alimentation	4 100,00 €	Vente objets divers	12 000,00 €
Fonctionnement centre	7 000,00 €	Fête-manifestation	5 842,00 €
Transport	1 000,00 €	<b>Autre produits</b>	<b>36 000,00 €</b>
Fonctionnement associations	1 000,00 €	Adhésions	5 000,00 €
<b>Salaires et charges</b>	<b>60 000,00 €</b>	Mécénat d'entreprises	15 000,00 €
<b>Amortissement</b>	<b>10 000,00 €</b>	Dons particuliers	15 000,00 €
<b>Provision pour charges</b>		Soutien associations	1 000,00 €
		Subventions	20 000,00 €
		Fonds propres	9 258,00 €
<b>total</b>	<b>83 100,00 €</b>		<b>83 100,00 €</b>
<b>Contribution volontaire en nature</b>			
Emplois		Contributions volontaires	
prestations	20 000,00 €	bénévolat	189 000,00 €
mise à disposition de biens	2 500,00 €	prestations	20 000,00 €
personnel bénévole	189 000,00 €	dons en nature	2 500,00 €
	<b>211 500,00 €</b>		<b>211 500,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>294 600,00 €</b>		<b>294 600,00 €</b>

Les salariés auront notamment en charge :

- la gestion administrative et réglementaire,
- les soins quotidiens aux animaux,
- l'entretien des équipements,
- la gestion des commandes,
- le suivi et l'encadrement des stagiaires et bénévoles,
- la recherche de financements,
- les animations.

Les bénévoles participeront aux actions du centre sans contrepartie financière. Leur nombre tiendra compte de l'activité de la structure.

Nous allons chercher des chambres chez l'habitant, comme cela se fait au Tichodrome, afin de pouvoir proposer à nos stagiaires et bénévoles venant d'autres départements des hébergements peu onéreux.

La récupération et le transport des animaux nécessiteront la mise en place d'un réseau s'appuyant sur des organismes publics (ONCFS, ONF, pompiers), des vétérinaires, mais aussi des transporteurs et des particuliers.

#### 4-4 Financements

Nous espérons fermement arriver à récolter l'argent nécessaire pour mener ce projet à son terme, malgré un contexte économique difficile. Nous rechercherons tous les financements possibles.

##### **Financements publics :**

Une recherche de subvention sera effectuée auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), du Conseil Régional de la région Rhône-Alpes-Auvergne, des Conseils Départementaux de la Savoie, de l'Ain et de la Haute-Savoie, des communautés d'agglomération et de communes, de l'ADEME, du Ministère de la transition écologique et solidaire, de l'Agence française de la biodiversité.

##### **Financements privés :**

Des demandes ont été effectuées auprès des fondations œuvrant dans le domaine de l'environnement, des entreprises (Nature et Découvertes, Botanic, EDF/ERDF, Placoplatre...) et des particuliers.

L'ONCFS et les fédérations de chasse départementales ont été également approchées.

L'Association est en capacité de délivrer des reçus de déductibilité fiscale pour les donateurs (60% du montant du don pour les entreprises et 66% pour les particuliers). Cela concerne également les bénévoles pour leurs frais de déplacements dans le cadre de la procédure de renonciation au remboursement des frais engagés pour l'Association.

##### **Recherches de financements de fonctionnement :**

Des subventions seront recherchées auprès des pouvoirs publics. La recherche de mécénat sera privilégiée auprès de fondations, d'entreprises, de particuliers, des cliniques vétérinaires. Il sera fait appel au financement solidaire. Le centre pourra générer des recettes en animant un point de vente de nichoirs, graines. Des



opérations « caddies » et « papiers cadeaux de Noël » pourront être organisées régulièrement, ainsi que la tenue de stands lors d'événements publics.

## 5- AVANCEMENT DU PROJET ET EVALUATION

### Avril 2015

- Création de l'association
- Demande pour être reconnue d'intérêt général
- Ouverture du compte en banque
- Réunions sur le site de VICAT pour discuter des aménagements souhaités sur le terrain et dans le bâtiment

### Printemps 2015

- Création de commissions de travail
- Préparation du phasage des travaux
- Mise en place des outils de communication : plaquettes, site internet, page facebook...
- Recherche d'adhérents et sympathisants

### Automne 2015

- Lettre d'intention de Vicat
- Finalisation du dossier de recherche de financements
- Recherche de financements

### Année 2016

- Modification de la proposition de VICAT
- Réalisation des plans du bâtiment et du terrain
- Recherche de financements

### Printemps-été 2017

- Etude du PLU
- Contacts avec les acteurs locaux, la commune de Montagnole, la Fédération de chasse...
- Recherche de financements
- Récupération de matériel
- Demande du certificat d'urbanisme
- Enrichissement de notre réseau de bénévoles actifs et de bénévoles « rapatrieurs »

### Fin 2017 et 2018

- Recherche de subventions et de mécènes

### Automne – hiver 2019

- Signature de la convention avec VICAT
- Nettoyage extérieur du site
- Clôture du site
- Démarrage des travaux
- Demande d'autorisation d'ouverture

### Mai 2020

- Ouverture partielle du centre

Nous nous engageons à évaluer régulièrement et en toute transparence avec nos adhérents, financeurs, partenaires privés et publics l'efficacité du centre de soins.



Le meilleur indicateur de la bonne utilisation de l'argent collecté sera l'ouverture du centre.



## 6- VOTRE ENGAGEMENT :

### LA PRESERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE AVEC NOUS !

#### Devenir partenaire du Centre de Sauvegarde des Pays de Savoie, c'est...

- Soutenir une Association œuvrant à l'intérêt général (à ce sujet, une demande de rescrit fiscal a été effectuée en août 2015),
- Contribuer aux soins et à la protection d'espèces protégées par les réglementations nationales et internationales,
- Prendre part à la prise de conscience sociétale sur les enjeux environnementaux, reconnaître les impacts des activités humaines et agir pour contrer à l'aval leurs effets négatifs par les soins prodigués mais aussi les prévenir à l'amont par la sensibilisation du public, la formation, la pédagogie.

#### Les entreprises et les particuliers qui soutiennent l'association et son projet de Centre peuvent bénéficier :

- **De réductions fiscales :** Une entreprise peut soutenir les actions du Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Pays de Savoie et bénéficier d'une déduction fiscale. Celle-ci est plus importante s'il s'agit de mécénat d'entreprise. Les dons peuvent être fait au nom de la société, de son dirigeant ou par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou de la fondation.

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, l'ensemble des versements au titre du mécénat permet de bénéficier d'une réduction d'impôts de 60% du montant de ces versements pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise. (art. 238 bis 1 du CGI).

Au delà de 5% ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédant est reportable sur les cinq exercices suivants dans la limite de 5 pour mille.

Les particuliers et entreprises soumis à l'impôt sur le revenu versant un don au Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Pays de Savoie ont droit à une réduction d'impôts de 66% des sommes versées, dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable.

Si ce plafond est dépassé, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les cinq années suivantes.

- **D'une visibilité** sur le site du centre (par l'intermédiaire de panneaux d'affichage) mais également à travers tous les moyens de communication utilisés par l'association : page Facebook, site internet, présence sur les animations et les actions de communication, etc.
- **D'une reconnaissance de l'engagement** pris pour contribuer à la préservation de la faune sauvage, directement par le Centre de Soins et indirectement par le grand public via la communication réalisée par le Centre.



**Possibilité de parrainage** : le parrainage s'analyse comme une opération publicitaire répondant à une démarche commerciale explicitement calculée et raisonnée. Sa retombée doit être quantifiable et proportionnée à l'investissement initial. Son régime fiscal est celui d'une activité commerciale. Les entreprises peuvent déduire en charge de leur publicité 100% du montant versé. Cette déduction s'applique sur le bénéfice imposable et non sur l'impôt exactement.

Le parrainage s'exprime par la médiatisation du partenariat avec l'apposition du nom et du logo du CSFS des Pays de Savoie au côté du nom et du logo du parrain sur les supports publicitaires de l'opération et dans le cadre des relations de presse de l'association.

Le CSFS des Pays de Savoie recherche principalement des dons financiers mais des dons de produits neufs sont également possibles.

En tant que partenaire du Centre de Sauvegarde, vous pouvez :

- Faire un don,
- Financer un projet par le biais d'une convention de partenariat,
- Fournir du matériel et des matériaux,
- Proposer des compétences professionnelles,
- Parrainer une action pour protéger une espèce ou parrainer un animal en soins,
- Parrainer un chantier d'insertion ou de jeunes,
- Soutenir l'activité de soins aux animaux sauvages.



**Nous nous engageons à :**

- Vous fournir tout reçu fiscal justificatif de votre participation,
- Vous associer à toute communication en rapport avec votre contribution et notre projet,
- Vous proposer des sorties, visites et animations privilégiées,
- Vous rendre compte des actions engagées grâce à votre contribution et communiquer sur votre engagement dans le domaine de l'environnement, de la biodiversité et de la faune sauvage.



## CONCLUSION

L'Association pour un Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Pays de Savoie est jeune, mais sa création résulte d'un long travail de maturation. Ses membres sont sérieux et motivés. La pertinence de sa démarche en termes de réponse à des enjeux écologiques importants et à une demande sociétale croissante n'est plus à démontrer.

La société VICAT, un des leaders dans son domaine, a fait confiance à ce magnifique projet en nous mettant à disposition des terrains et un bâtiment. Nous nous rassemblons et nous mobilisons à présent pour :

- mettre au point les premiers supports de communication afin de nous faire connaître davantage auprès des institutions publiques, des associations concernées par la biodiversité, des Fondations soutenant des projets similaires au nôtre, des entreprises locales, et pour répondre présents lors d'événements importants (forum d'Associations, fête de la nature...).
- réaliser les travaux de rénovation aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment, en définissant des ordres de priorité,
- rechercher des partenaires et des financeurs, qui nous soutiendront dans notre démarche et contribueront :
  - ✓ dans un premier temps, à l'aménagement du centre de soins pour la faune sauvage,
  - ✓ dans un second temps, à son fonctionnement.

**Nous avons donc besoin de vous : rejoignez-nous, et contribuez à la protection de la faune sauvage ainsi qu'au maintien de la biodiversité avec l'Association pour le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Pays de Savoie !**

Pour plus de renseignements, contactez Caroline BARBIER, capacitaire, future salariée de l'association, au  
06 65 77 61 84 ou par mail à [csfs.pays.de.savoie@gmail.com](mailto:csfs.pays.de.savoie@gmail.com)

**Nous comptons sur vous !**



# ANNEXE 1

## Nos partenaires, mécènes et soutiens



**Les cliniques vétérinaires de Savoie :** Chambéry : CV Le Grand Verger, Du Verney, Porcheron ; Aix les Bains : CV Du Grand Port, De la Dent du Chat, Roosevelt , de l'Albion, Des Dr Colombani-Firmano ; Moutiers : Les 3 vallées ; Albens : Entre Deux lacs ; Allevard : Des 4 Vallées ; Pont de Beauvoisin : des 2 Ponts ; St Jean de Maurienne : Tricot Rayé, Des Grands Prés ; St Martin la chambre : Des Charmettes ; La motte Servolex : Dr Feroul, D.Hurstel ; La Ravoire : CV du Vallon Fleuri ; le Bourget du Lac : Vetolac ; Montmélian : Pierre du Terriall ; Bassens : De la Demandière ; Novalaise : Du Lac ; Barberaz : De l' Albanne ; Gilly sur Isère : de l'Arly ; Val Cenis : Des Campanules ; Aime : CV .

**Les cliniques vétérinaires de Haute-Savoie :** Annecy : CV Nac et Compagnie ; CV Du Thiou ; Faverges : La Yourte Vétérinaire ; St Martin de Bellevue : CHU ; Evian : Les Allobroges ; St Julien en Genevois : Des Huttins ; Du Foron Labrot ; Rumilly : De l'Albannais ; Thonon : La Versoie ; Thônes : Des Aravis ; Groisy : Du Dahut ; Marnaz : de Marnaz ; Bonneville : de la Pointe D'Andey ; Morzine : D Lavanchy Lclinique du D. Cuveilier (Sillingy), Clinique du D. Larboulette et Lopez (Seynod), CHV de Saint martin de Bellevue, Grand Lac à Albens

**Des entreprises :** SATM- Chambéry, Biocoop Drumettaz, Grésy sur Aix et La Motte Servolex, 4 murs – Chamnord Chambéry, Satoriz- Chambéry, Eurocash- Chambéry, Radio Aix- Aix les Bains, Maxizoo Bassens, Le Jardin des Plantes à Voglans, Marina Adelphia à Aix les Bains, Happy Weg à Annecy.

